

PROTAGORAS, LA LUTTE ET LES *DISCOURS TERRASSANTS*

Marc-Antoine GAVRAY*

À en croire Diogène Laërce, Protagoras serait l'inventeur de l'éristique¹. Notre source reste vague cependant sur le statut de cette découverte, sur ses intentions et sur le rôle du sophiste dans la fondation de cette pratique. Aussi voudrais-je examiner les rares informations à notre disposition dans l'idée de répondre à trois questions. En quoi Protagoras a-t-il initié « le genre des éristiques » ? Qu'a-t-il fondé exactement ? Cette découverte était-elle associée à une visée (philosophique) particulière ? On le devine, la difficulté consiste à reconstituer une invention sur la base de témoignages postérieurs qui projettent sans doute sur l'inventeur des aspects de la pratique qui se sont développés progressivement, dans une étape ultérieure.

L'éristique et l'art de la lutte

Le plus ancien témoignage qui associe éventuellement Protagoras à une pratique éristique se trouve dans le *Sophiste*. Devant la multiplicité des apparences que revêt le sophiste, Platon se penche sur sa capacité à contredire n'importe quel spécialiste dans n'importe quel domaine. Face à cette étonnante promesse, il conclut :

* FRS-FNRS/ULg. Je tiens à remercier Sylvain Delcomminette et Geneviève Lachance, les deux organisateurs du colloque où j'ai prononcé la conférence dont ce texte est issu, ainsi que tous les participants pour leurs suggestions.

¹ Protagoras, A 1 DK = Diogène Laërce, IX, 52.

- Quant à ce que, sur les arts dans leur ensemble et sur chacun en particulier, il faut objecter à chaque praticien dans son domaine propre, cela désormais, je pense, est connu de tous et couché par écrit pour qui désire l'apprendre.
- Il me semble que tu veux parler des écrits de Protagoras *Sur la lutte et les autres arts*².

Ce court extrait nous laisse entendre que Protagoras aurait écrit un traité *Sur la lutte* (περὶ πάλης). Mais plusieurs difficultés surgissent aussitôt, la première concernant l'interprétation de καὶ τῶν ἄλλων τεχνῶν. Si on porte l'accent sur Τὰ Πρωταγόρεια, c'est-à-dire sur « les écrits de Protagoras », cela implique que le sophiste avait écrit soit différents traités consacrés aux arts et à la façon de porter la contradiction dans chacun, dont l'un était plus précisément dévolu à la lutte, soit un seul traité où il était question de la lutte et d'autres arts non nommés (*Sur la lutte et sur les autres arts*). Une objection, qui ne peut en rien être définitive, consiste à remarquer que la liste de titres donnée par Diogène Laërce ne mentionne pas d'autres traités sur les arts, uniquement celui consacré à la lutte, et à la lutte seule :

Les livres qui subsistent de lui sont les suivants : *Art des éristiques, Sur la lutte, Sur les savoirs, Sur la constitution, Sur l'ambition, Sur les vertus, Sur l'état primitif, Sur ce qui se passe chez Hadès, Sur les méfaits des hommes, Discours impératif, Procès à propos de son salaire, Antilogies* (deux livres)³.

² Protagoras, B 8 DK = Platon, *Sophiste*, 232d5-e1 : – Τά γε μὴν περὶ πασῶν τε καὶ κατὰ μίαν ἐκάστην τέχνην, ἃ δεῖ πρὸς ἕκαστον αὐτὸν τὸν δημιουργὸν ἀντεπεῖν, δεδημοσιωμένα που καταβέβληται γεγραμμένα τῷ βουλομένῳ μαθεῖν. – Τὰ Πρωταγόρεια μοι φαίνει περὶ τε πάλης καὶ τῶν ἄλλων τεχνῶν εἰρηκέναι. Paolo Fait développe dans ce même volume une interprétation tout à fait différente de ce passage, d'abord plus littérale.

³ Protagoras, A 1 DK = Diogène Laërce, IX, 55 : "Ἔστι δὲ τὰ σωζόμενα αὐτοῦ βιβλία τέδε· Τέχνη ἐριστικῶν, Περὶ πάλης, Περὶ τῶν μαθημάτων, Περὶ πολιτείας, Περὶ φιλοτιμίας, Περὶ ἀρετῶν, Περὶ τῆς ἐν ἀρχῇ καταστάσεως, Περὶ τῶν ἐν Ἄιδου, Περὶ τῶν οὐκ ὀρθῶς τοῖς ἀνθρώποις πρᾶσσομένων, Προστακτικός, Δίκη ὑπὲρ μισθοῦ, Ἀντιλογίων α' β'.

La seule association possible serait avec le titre *Περὶ τῶν μαθημάτων*, *Sur les savoirs*, un traité manifestement plus général dont nous ignorons cependant tout du contenu. On pourrait y trouver une allusion dans le *Protagoras*, lorsque le sophiste note, pour se démarquer de ses rivaux (Hippias et Prodicos), qu'il enseigne seulement à ses élèves les savoirs qui leur seront nécessaires dans leur vie de citoyen – la capacité de délibérer tant dans les affaires publiques que privées⁴. Mais il est également possible que l'allusion soit inverse, une reconstruction des doxographes à partir du *Protagoras*, car, dans la liste de Diogène, le traité *Sur les savoirs* ouvre une séquence de cinq titres qui rappelle le dialogue de Platon : *Περὶ τῶν μαθημάτων*, *Περὶ πολιτείας*, *Περὶ φιλοτιμίας*, *Περὶ ἀρετῶν*, *Περὶ τῆς ἐν ἀρχῇ καταστάσεως*⁵. Une alternative serait encore de voir dans le *Περὶ τῶν μαθημάτων* le livre où Protagoras réfutait les géomètres, sur lequel Aristote apporterait un témoignage⁶. C'est dire combien l'argument, quelle qu'en soit la direction, est faible et ne peut aider dans la reconstitution de la découverte de Protagoras.

Si on porte cette fois l'accent sur la double conjonction *τε καί* pour lui accorder une valeur forte de coordination, Platon paraît alors renvoyer à un seul et même traité dans lequel la lutte recevrait un statut de paradigme pour penser le rapport aux arts (*Sur la lutte et les autres*

L'expression *τὰ σωζόμενα βιβλία* laisse penser que Diogène Laërce se réfère à une bibliothèque contemporaine plutôt qu'à une liste de titres qui lui serait parvenue.

⁴ Platon, *Protagoras*, 318e-319a.

⁵ *Περὶ τῶν μαθημάτων* renverrait aux savoirs enseignés par le sophiste ; *Περὶ πολιτείας* à la constitution et au régime athénien qui servent de base aux objections de Socrate et au discours de Protagoras qui suit le mythe (319a-320c et 323c-328a) ; *Περὶ φιλοτιμίας* à l'ambition qui anime notamment le jeune Hippocrate dans le prologue (310a-313c) ; *Περὶ ἀρετῶν* à la conception que Protagoras a de l'excellence et de son enseignement (329b-333d) ; *Περὶ τῆς ἐν ἀρχῇ καταστάσεως* à l'évolution de l'humanité qui sert de trame au mythe (320c-323a).

⁶ Protagoras, B 7 DK (= Aristote, *Métaphysique*, B, 2, 997b32-998a4).

arts). Or le passage du *Sophiste*, sur lequel je ne m'étends pas, souligne la vanité de la prétention à une capacité universelle de contradiction tout autant que d'une tentative de théorisation écrite sur l'art qui, selon Platon, impliquerait de limiter la puissance créatrice de ce dernier⁷. Et cette insistance sur la capacité universelle de contestation conforte le sentiment que la lutte décrit le paradigme, voire la métaphore d'un certain rapport aux arts⁸ : Protagoras aurait écrit un traité sur la lutte où celle-ci lui servait en même temps de modèle pour décrire la relation aux autres arts. Dès lors, la question devient celle d'établir pourquoi il a forgé cette métaphore et pris la lutte comme paradigme.

Pour répondre, je partirai de la nouveauté que la doxographie lui attribue : Protagoras est le premier éristique. Ce qui subsiste de la littérature antérieure et contemporaine n'offre rien de semblable à la pratique éristique. Les poètes, épiques et lyriques, n'écrivent pas vraiment des dialogues de ce type. À partir de Sophocle, les tragiques développent certes la stichomythie, mais ce procédé d'enchaînement rapide de répliques brèves, au moyen desquelles s'affrontent deux visions du monde, ne s'appuie pas vraiment sur une méthode visant seulement à réfuter l'interlocuteur, du moins à le plonger dans une impasse logique. Quant aux prosateurs, ils ne proposent rien de tel : Hérodote recourt bien à l'antilogie, à de longs discours qui s'opposent successivement, mais pas à des débats serrés qui poursuivent une fin de réfutation⁹. En dépit de l'absence de témoignages, il paraît néanmoins difficile de penser qu'il n'y avait pas, avant Protagoras,

⁷ Il en est question ailleurs dans ce volume. Je renvoie aux articles de Paolo Crivelli et de Nicolas Zaks. C'est d'ailleurs à ce dernier que j'emprunte cette remarque synthétique.

⁸ Platon, *Sophiste*, 232e2-4 : Καὶ πολλῶν γε, ὦ μακάριε, ἐτέρων. Ἀτὰρ δὴ τὸ τῆς ἀντιλογικῆς τέχνης ἅρ' οὐκ ἐν κεφαλαίῳ περὶ πάντων πρὸς ἀμφισβήτησιν ἱκανὴ τις δύναμις ἔοικ' εἶναι;

⁹ La construction antilogique la plus célèbre chez Hérodote est sans doute l'enchaînement des discours sur les constitutions entre les prétendants à la succession du trône de Perse (III, 80-82).

de joutes verbales, de débats animés entre deux interlocuteurs, en particulier dans une culture réputée pour son goût de l'ἄγών. Aussi le rôle de Protagoras aurait-il plutôt été de rationaliser une pratique, de la systématiser en lui donnant des règles de fonctionnement et de l'efficacité, au moyen peut-être de quelques trucs et ficelles qu'il était possible de coucher par écrit, en transposant à la parole le trait culturel de l'ἄγών et en s'appuyant sur le modèle de la lutte – dont l'image était (peut-être déjà) familière aux Grecs¹⁰. Il aurait utilisé la lutte comme paradigme pour aménager une pratique des joutes verbales qui lui aurait survécu et qui paraît en effet attestée¹¹.

Mais pourquoi choisir ce modèle ? Πάλη, c'est la lutte, un sport qui suit ses propres règles, fait partie des concours et est très populaire chez les Grecs – sa popularité peut être comparée à celle du football aujourd'hui, s'agissant d'un sport accessible à tout le monde et produisant chez les spectateurs un enthousiasme énorme¹². Le choix du terme n'est pas innocent, puisque la référence est faite à une discipline extrêmement codifiée et raffinée – que Plutarque qualifie de τεχνικώτατον καὶ πανουργότατον¹³ –, dont les principes sont les suivants :

- 1) au sein d'un groupe, les lutteurs sont appariés par tirage au sort¹⁴ ;
- 2) ils se font face, front contre front, au moment où ils s'empoi-
gnent ;

¹⁰ C'est l'hypothèse de J. Jouanna, *Hippocrate. De la nature de l'homme*, édité, traduit et commenté, Berlin, Akademie Verlag, 1975, p. 235-236. Voir Eschyle, *Euménides*, 585-590.

¹¹ Hippocrate, *ibid.*, 1, 3. Platon, *Euthydème*, 277d1-2. Voir aussi la note 18.

¹² Voir J.-M. Roubineau, *Milon de Crotone ou l'invention du sport*, Paris, Presses Universitaires de France, 2016, p. 28-29. La lutte est un sport très ancien attesté dès Homère, *Iliade*, XXIII, 635 ; 729-733 ; *Odyssée*, VIII, 206. Voir aussi Thucydide, I, 6, 5, 7.

¹³ Plutarque, *Propos de table*, II, 638 D.

¹⁴ Lucien, *Hermotime*, 40. Sur ce point, voir M. Poliakoff, *Studies in the Terminology of the Greek Combat Sports*, Königstein/Ts, Verlag Anton Hain, 1982, p. 7.

- 3) le but est de projeter l'adversaire au sol, sans tomber soi-même, en le manipulant plutôt qu'en lui infligeant des coups (la lutte se distingue ainsi de la boxe et du pancrace) et en s'adaptant sans cesse à l'interaction qui unit les deux rivaux ;
- 4) la victoire finale revient au lutteur qui parvient à infliger trois chutes à son adversaire ; une joute se dispute donc en un maximum de cinq manches¹⁵.

Ces quatre caractéristiques permettent d'esquisser la pratique que Protagoras aurait mise en place. La joute verbale :

- 1) réunit deux adversaires, qu'ils soient tirés au sort ou liés par le hasard des circonstances, comme en attestent de nombreux dialogues de Platon ;
- 2) met aux prises deux adversaires qui s'affrontent directement, au sens où leurs propos se répondent et s'entrecroisent, sans passer par un tiers ;
- 3) n'est pas une succession de discours, où les coups paraîtraient comme portés à distance, mais implique des manœuvres de manipulation pour réduire l'adversaire au silence ;
- 4) se dispute en trois manches gagnantes¹⁶, au terme desquelles un des deux interlocuteurs est déclaré vainqueur, soit par un arbitre¹⁷ soit par l'acclamation du public¹⁸.

¹⁵ Sénèque, *De beneficiis*, V, 3. Sur ce point, M. Poliakoff, *ibid.*, p. 23.

¹⁶ Platon reprend plusieurs fois l'idée que le discours doit l'emporter par trois fois pour obtenir la victoire, de la même façon que dans les concours olympiques : *Phèdre*, 256b ; *République*, IX, 583b.

¹⁷ Comme le suggèrent l'intervention d'Hippias et l'objection de Socrate dans le *Protagoras*, 337c-338e.

¹⁸ P. Demont a montré que le modèle de la joute en trois manches présidait à la construction du *Protagoras* : « Notes sur l'antilogie au cinquième siècle », dans J.-M. Galy et A. Thivel (éds), *La Rhétorique grecque*. Actes du colloque « Octave Navarre », troisième colloque international sur la pensée antique organisé par le CRHI les 17, 18, 19 décembre 1992 à la Faculté des Lettres de Nice, Nice, Université de Nice Sophia-Antipolis, 1994, p. 77-88 (voir *Platon*.

Ces parallèles montrent que la lutte a pu servir de modèle à Protagoras pour organiser les joutes verbales, simple adaptation au discours d'une pratique sportive concrète. Toutefois, au-delà de cette fonction paradigmatique, la lutte semble servir de métaphore pour comprendre l'intention qui habite une telle pratique et son institution. La lutte est une activité gratuite, de l'ordre du sport, qui se distingue à la fois de la guerre et du jeu, tout en recevant en quelque sorte un statut intermédiaire. Dans le jeu, l'intention est immanente et se réduit au plaisir de jouer – il peut certes y avoir un plaisir à remporter la partie, mais cette victoire n'apporte rien en dehors du contexte du jeu et de la satisfaction immédiate. Dans la guerre, les belligérants visent la victoire en raison de ses conséquences : le triomphe et la domination qui en résulte. Cependant, l'origine du conflit transcende le conflit lui-même, étant donné que les adversaires s'affrontent parce que l'autre a tort, parce qu'il est moralement mauvais ou parce qu'il agit de façon injuste. Quant à la lutte, elle ne se réduit pas au simple plaisir de lutter, mais elle est en recherche de victoire, une victoire qui n'a cependant pas d'autre fin que d'obtenir le triomphe et les honneurs, sans considération pour la nature morale de l'adversaire¹⁹. De la même façon, la joute verbale vise un triomphe qui met en valeur le vainqueur, sa com-

Protagoras. Traduction nouvelle, commentaires et notes par M. Trédé et P. Demont, Paris, Le Livre de Poche, p. 26-29). On voit donc que l'association entre lutte et joute verbale est étroitement liée à Protagoras par Platon. Dans cette optique, on peut interpréter le désir de Protagoras de quitter le dialogue, après avoir pourtant emporté les deux premières manches, comme un refus de poursuivre la joute parce qu'il pressent que la victoire finira par lui échapper. Quant au tableau qu'A. Thivel dessine des joutes dans le même volume (« Le paradoxe de Protagoras », p. 66), il ne se fonde malheureusement sur aucun témoignage concret.

¹⁹ On voit directement en quoi l'éristique se distingue de la dialectique platonicienne puisque, contrairement à la philosophie dont la vérité s'épuise dans l'exercice de la pensée et le chemin qui mène vers l'objet, l'éristique poursuit un objectif de victoire. Sur la victoire dans les sports, Aristote, *Rhétorique*, I, 11, 1370b35-1371a9.

pétence à argumenter et à réduire son adversaire au silence, sans égard pour ses qualités morales ou sa capacité à atteindre la vérité. Et, ce point est important, elle reste dans le domaine du divertissement.

Ce dernier point aide à saisir l'intention derrière l'institution de cette pratique verbale. Une fois replacée dans ce cadre, il devient inutile de lui rechercher un soubassement philosophique dans un accord postulé avec les doctrines présumées de Protagoras et de faire l'hypothèse que son éristique serait le pendant du relativisme associé à l'affirmation selon laquelle « l'homme est la mesure de toutes choses ». Elle n'implique d'ailleurs pas non plus de projet scientifique (examiner la valeur des arguments), didactique (enseigner à examiner les arguments, comme dans la dialectique d'Aristote ou la *disputatio* scolastique), voire politique (comme le discours à l'assemblée qui vise à déstabiliser un adversaire). Tout ce que suppose cette pratique, c'est une culture de la victoire et un esprit agonistique en accord avec lesquels se met en place une compétition d'un type nouveau, qui est cependant très codifiée et limitée à un domaine précis. Diogène confirme d'ailleurs cette ambition de concours quand il rapporte que Protagoras fut le premier « à proposer des concours de discours »²⁰. Par là, il souligne la volonté d'appliquer aux discours la pratique des concours, avec toutes les règles d'organisation que cela implique. On peut évidemment critiquer l'effet d'une telle pratique, surtout quand elle s'étend au-delà du cadre défini pour ses joutes et empiète sur les champs du savoir ou de la politique. Or rien dans les témoignages ne permet d'affirmer que c'était là l'intention que visait Protagoras.

Pour conclure ce point, je noterai que, si Protagoras a initié l'éristique et écrit un traité qui ouvrait la voie à cette nouvelle pratique, il n'a sans doute pas revendiqué lui-même ce titre, dans la mesure où le

²⁰ Protagoras, A 1 DK = Diogène Laërce, IX, 52 : *πρώτος... λόγων ἀγῶνας ἐποιήσατο*. Il est impossible de déterminer s'il faut donner à *λόγων* le sens de discours ou d'argumentations. Mais, en définitive, c'est surtout l'idée de concours qui importe.

terme « éristique » relève plutôt du registre de l'insulte²¹. Que Diogène lui attribue une Τέχνη ἐριστικὴν n'est d'ailleurs pas un indice probant, dans la mesure où les titres adoptés par la tradition étaient rarement donnés par les auteurs à leurs propres œuvres. Il faut du reste se demander de quel autre nom Protagoras disposait pour qualifier sa discipline d'un genre nouveau, si ce n'est justement celui de *lutte*, cette discipline sportive dont il utilise le modèle en le transposant au discours afin d'en définir les règles de fonctionnement²².

Éristique et autres innovations

Désormais que sont éclaircies les modalités organisationnelles de la pratique éristique qu'a mise en place Protagoras, essayons d'en reconstituer le contenu. La liste des innovations que Diogène Laërce lui attribue dans sa notice contient à nouveau quelques informations utiles :

Il fut le premier à se faire payer un salaire de cent mines, le premier à distinguer les parties du temps, à exposer la puissance du moment opportun, à proposer des concours de discours et à préparer des sophismes pour les plaideurs. Il discutait sur les mots sans s'attacher

²¹ Comme l'ont relevé Th. Gomperz, *Les Penseurs de la Grèce*, II, tr. A. Reymond, Lausanne – Paris, Payot – Alcan, 1904, p. 293 n. 9 ; et M. Untersteiner, *Les Sophistes*, tr. A. Tordesillas, vol. 1, Paris, Vrin, 1993, p. 31-32. On note d'ailleurs que dans le témoignage de Philostrate, plus favorable à Protagoras, le terme *éristique* disparaît au profit de celui, plus neutre, de διαλέγεσθαι (Philostrate, *Vit. Soph.*, I, 10 = Protagoras, A 2 DK ; voir note 24).

²² La création en 1977 au Québec de la première ligue d'improvisation offre un parallèle moderne intéressant. Il s'agit d'une transposition à une pratique verbale (en l'occurrence théâtrale) des conventions propres à un sport populaire : les règles, les costumes et le décor des joutes reproduisent très fidèlement le modèle des compétitions de hockey sur glace. Je remercie Jean-Marc Narbonne pour cette suggestion.

au sens et il donna naissance à l'espèce, désormais répandue, des éristiques. Ainsi Timon dit à son propos :

Protagoras, un homme civilisé si habile pour disputer.

Il fut aussi le premier à mettre en œuvre le genre des discours socratiques. L'argument attribué à Antisthène qui vise à démontrer qu'il est impossible de contredire, il fut le premier à l'exposer, à ce que dit Platon dans l'*Euthydème*. Et il fut le premier à inventer les arguments qui s'opposent aux thèses, comme le dit Artémidore le Dialecticien dans le *Contre Chrysippe*. Il fut le premier à découvrir ce qu'on appelle la *tulè*, sur laquelle on porte les charges, comme le dit Aristote dans le *Sur l'éducation*²³.

Diogène paraît décrire ici la fondation d'une véritable profession par Protagoras, qui lui a donné ses bases²⁴. La présentation répond manifestement à la structure suivante :

²³ Protagoras, A 1 DK = Diogène Laërce, IX, 52-53 : Οὗτος πρῶτος μισθὸν εἰσεπράξατο μνᾶς ἑκατόν· καὶ πρῶτος μέρη χρόνου διώρισε καὶ καιροῦ δύναμιν ἐξέθετο καὶ λόγων ἀγῶνας ἐποιήσατο καὶ σοφίσματα τοῖς πραγματολογοῦσι προσήγαγε· καὶ τὴν διάνοιαν ἀφείς πρὸς τοῦνομα διελέχθη καὶ τὸ νῦν ἐπιτόλαιον γένος τῶν ἐριστικῶν ἐγέννησεν· ἵνα καὶ Τίμων φησὶ περὶ αὐτοῦ,

Πρωταγόρης τ' ἐπίμεικτος ἐριζέμεναι εὖ εἰδώς.

Οὗτος καὶ τὸ Σωκρατικὸν εἶδος τῶν λόγων πρῶτος ἐκίνησε. Καὶ τὸν Ἀντισθένης λόγον τὸν πειρώμενον ἀποδεικνύειν ὡς οὐκ ἔστιν ἀντιλέγειν οὗτος πρῶτος διεύλεκται, καθά φησι Πλάτων ἐν Εὐθυδήμῳ. Καὶ πρῶτος κατέδειξε τὰς πρὸς τὰς θέσεις ἐπιχειρήσεις, ὡς φησὶν Ἀρτεμίδωρος ὁ διαλεκτικὸς ἐν τῷ Πρὸς Χρύσιππον. Καὶ πρῶτος τὴν καλουμένην τύλην, ἐφ' ἧς τὰ φορτία βαστάζουσιν, εὗρεν, ὡς φησὶν Ἀριστοτέλης ἐν τῷ Περὶ παιδείας.

²⁴ Certaines de ces informations sont confirmées par deux autres témoignages : Philostrate, *Vit. Soph.*, I, 10 = Protagoras, A 2 DK : « Il fut le premier à pratiquer la discussion contre rémunération et le premier à transmettre cette pratique aux Grecs – un fait qu'il ne faut pas blâmer, car nous attachons plus de soin à ce qui nous coûte qu'à ce que nous recevons gratuitement » (τὸ δὲ μισθοῦ διαλέγεσθαι πρῶτος εὗρε, πρῶτος δὲ παρέδωκεν Ἕλλησι, πρᾶγμα οὐ μεμπτόν· ἃ γὰρ σὺν δαπάνῃ σπουδάζομεν, μάλλον ἀσπαζόμεθα τῶν προίκα) ; et *Scholie platonicienne, ad Remp.*, X, 600c = A 3 DK : « Il fut

- 1) Fondation d'une profession : Protagoras réclame un salaire (apparemment élevé)
- 2) Inventions qui justifient les prétentions de cette nouvelle profession
 - a) Aspects théoriques : distinction des parties du temps et théorisation du καιρός
 - b) Aspects pratiques : organisation de joutes oratoires et production de sophismes
- 3) *Modus operandi* de cette pratique : discussions purement verbales et éristiques
- 4) Autres inventions liées à cette pratique : les entretiens socratiques et certains arguments
- 5) Parallèle avec une invention technique (la τύλη) qui révèle le génie pratique de l'auteur

Le début de ce passage pourrait laisser croire que Protagoras était avant tout un professeur de rhétorique qui s'est intéressé aux techniques oratoires et qui, pour cette raison, a fondé une discipline axée sur l'antilogie – l'opposition entre des discours successifs. Or la suite indique qu'il s'est également intéressé à la forme brève des entretiens. Dès lors, quel enseignement pouvons-nous tirer de chaque élément ? Je passe sous silence les aspects plus manifestement liés à la rhétorique (les parties du temps et la théorisation du καιρός) pour examiner ceux qui sont potentiellement communs aux deux disciplines, voire propres à la technique éristique.

Proposer des concours de discours : la traduction « le premier à participer à des concours de discours » serait absurde car, pour qu'il y ait concours, il faut plusieurs participants. L'idée de Protagoras fut certainement d'organiser des joutes oratoires en parallèle aux compéti-

le premier à découvrir les discours éristiques et pratiquer un salaire de cent mines auprès de ses élèves. C'est pourquoi on l'appelait Discours » (καὶ πρῶτος λόγους ἐριστικοὺς εὖρε καὶ μισθὸν ἔπραξε τοὺς μαθητὰς μνᾶς <ρ>. διὸ καὶ ἐπεκλήθη Λόγος).

tions sportives et artistiques, déjà en vigueur dans les jeux. Cette innovation doit être distinguée de la pratique dont l'invention est attribuée à Gorgias – qui fut ensuite exercée par Hippias et par Alcidas – d'improviser un discours sur quelque question que ce soit, à la simple demande du public²⁵.

Préparer des sophismes pour les plaideurs : la formule est délicate, notamment à cause de l'emploi du verbe *πραγματολογέω*. La plupart des traducteurs comprennent que Protagoras s'est employé à produire des arguments spécieux *pour les orateurs ergoteurs*²⁶. Mais ce serait la seule acception de cette signification pour ce verbe rare. Dans le vocabulaire technique de la rhétorique auquel il appartient, *πραγματολογέω* renvoie plutôt à la narration ou à l'exposé des faits²⁷. Dans cette perspective, Protagoras aurait donc inventé des techniques pour mettre en relief la relation des événements, dans le but certainement de susciter auprès du public une réaction (émotionnelle) qui dépasse l'effet d'un simple enchaînement paratactique : les faits eux-mêmes importent moins que la manière de les présenter.

Ces deux éléments touchent davantage à la rhétorique. L'enchaînement de Diogène Laërce donne néanmoins l'impression d'une communauté avec ce qui suit et qui relèverait davantage de l'éristique.

Discuter sur les mots sans s'attacher au sens : l'expression s'apparente plus à un reproche ou à une analyse critique de la part d'un doxographe qu'à la revendication personnelle d'un inventeur pour fonder sa τέχνη. Or il en ressort que, ce que Protagoras devait avoir compris et mis au cœur de sa pratique, c'était le pouvoir des mots pour triompher

²⁵ Pour des allusions à ces concours, *Protagoras*, 337a ; *Hippias mineur*, 363c-d et 368c-d. Sur Gorgias, A 1 et A 1a DK = Philostrate, *Vies des Sophistes*, I, 9, 3 et I, 1. Sur Alcidas, *Sur les auteurs de discours écrits ou Sur les sophistes*, fr. 17 Patillon = 15 Radermacher.

²⁶ C'est le cas de J. Brunschwig et de M. Bonazzi, pour ne citer que deux traductions françaises récentes.

²⁷ Anaximène, *Rhétorique*, 31, 2, 4 ; 35, 17, 2 ; Stobée, II, 31, 112, 2 (qui renvoie à une recommandation d'Isocrate) ; Philon, *Des rêves*, I, 230, 3 ; *Fuir et découvrir*, 54, 2.

d'un adversaire. L'idée rejoint d'ailleurs les procédés d'exposition des faits dont il vient d'être question : comme pour les faits, le sens importe moins que l'utilisation adaptée des mots. Protagoras aurait développé un arsenal de procédés (sophistiques) destinés à venir à bout de son interlocuteur. La question subsiste alors de savoir s'il faut associer cette création d'outils sophistiques à une conception philosophique consistant à nier la vérité ou bien si, au contraire, les inventions de Protagoras se limitaient à un contexte défini, celui des joutes oratoires. La présentation générale qu'en donne Diogène va dans le sens de la seconde option : Protagoras s'intéressait avant tout aux possibilités du discours²⁸. Mais il est difficile de faire complètement abstraction du jugement de Platon, qui plaide plutôt pour la première.

Il donna naissance à l'espèce, désormais répandue, des éristiques : Diogène n'attribue pas la paternité du terme *éristique* à Protagoras. Il semble même considérer que la naissance des éristiques soit la conséquence de ses découvertes, plus que son invention, comme si ce dernier avait développé des procédés à des fins déterminées qui furent ensuite utilisés éventuellement en dehors de leur contexte initial, celui des joutes verbales.

Il fut aussi le premier à mettre en œuvre le genre socratique des discours : l'affirmation est sans doute la plus surprenante, d'autant que Diogène Laërce attribue également l'invention de ce genre littéraire à Simon d'Athènes²⁹. Or ce doublon donne justement sens au témoignage : Protagoras n'a évidemment pas créé un genre dont Socrate serait le protagoniste (d'autant que le verbe ἐξίνησε renvoie moins à la mise par écrit qu'au lancement d'un procédé) – ce serait là l'invention de Simon d'Athènes, qui aurait pris en note puis retranscrit ses conversations avec Socrate dans son atelier de cordonnier. Il a dû au contraire être le premier à développer le dialogue serré par questions et réponses

²⁸ C'est aussi l'avis de M. Gagarin, « Protagoras et l'art de la parole », *Philosophie antique* 8, 2008, p. 23-32.

²⁹ Diogène Laërce, II, 123. Chez Aristote (*Poétique*, 1447b11), οἱ Σωκρατικοὶ λόγοι semblent désigner un genre littéraire.

si cher à Socrate, également connu sous le nom de *brachylogie*³⁰. Toutefois, si on associe cet élément à celui sur la discussion autour des mots en dehors du sens, on est tenté de conclure que la pratique dialogique de Protagoras ne visait pas la vérité, au sens de l'ἔλεγχος socratique, c'est-à-dire d'une adéquation entre l'individu et les opinions qu'il tient. Car que reste-t-il de l'ἔλεγχος socratique si on lui enlève Socrate et la finalité morale qui lui est attachée ? La pratique éristique. Cependant, un point va à l'encontre de cette conclusion, l'Apologie de Protagoras dans le *Théétète*, où Platon fait tenir au sophiste les propos suivants :

Être injuste se produit dans la situation suivante : quand on ne sépare pas les entretiens menés dans un esprit de rivalité de ceux conduits pour le dialogue ; dans le premier on s'amuse à induire l'autre autant que possible en erreur ; dans le dialogue en revanche, on s'applique à redresser l'interlocuteur en lui indiquant seulement ces erreurs où il a été trompé par lui-même et par ses fréquentations antérieures³¹.

Platon attribue à Protagoras la distinction entre l'éristique et le dialogue philosophique (qui correspond ici à l'ἔλεγχος socratique). Mais la faveur s'inscrit dans un contexte apologétique manifeste, où il s'agit de tirer le relativisme de Protagoras vers une théorie cohérente qui rend possible l'existence de degrés dans le savoir, confère de la consistance à sa pensée et justifie ainsi ses prétentions en tant que savant. Il paraît dès lors impossible d'en tirer argument pour affirmer que Protagoras nourrissait le projet d'une méthode qui améliore l'interlocuteur sur un plan moral. On notera en revanche que l'extrait regorge de

³⁰ Platon témoigne que notre sophiste maîtrisait les deux styles, la macrologie et la brachylogie (*Protagoras*, 329b1-5 = Protagoras, A 7 DK).

³¹ Platon, *Théétète*, 167e3-168a2 : Ἀδικεῖν δ' ἐστὶν ἐν τῷ τοιούτῳ, ὅταν τις μὴ χωρὶς μὲν ὡς ἀγωνιζόμενος τὰς διατριβὰς ποιῇται, χωρὶς δὲ διαλεγόμενος, καὶ ἐν μὲν τῷ παίξει τε καὶ σφάλῃ καθ' ὅσον ἂν δύνηται, ἐν δὲ τῷ διαλέγεσθαι σπουδάζει τε καὶ ἐπανορθοῖ τὸν προσδιαλεγόμενον, ἐκεῖνα μόνα αὐτῷ ἐνδεικνύμενος τὰ σφάλματα, ἃ αὐτὸς ὑφ' ἑαυτοῦ καὶ τῶν προτέρων συνουσιῶν παρεκέκρουστο.

métaphores empruntées à la lutte : ἀγωνιζόμενος, σφάλλη, σφάλματα, soulignant au passage le caractère gratuit ou futile des compétitions de ce type (παίξι, par contraste avec le σπουδάξι qui caractérise le dialogue philosophique)³². Il faut sans doute y déceler une allusion de Platon à une pratique de la joute verbale à laquelle il associe étroitement le nom de Protagoras, qui emprunte son vocabulaire à la lutte et dont l'enjeu consiste uniquement à renverser l'interlocuteur, qui est présenté comme un adversaire.

Enfin, d'après Diogène Laërce, Protagoras aurait été le premier à exposer l'argument sur l'impossibilité de contredire, qui est par ailleurs attribué à Antisthène. La source de Diogène est manifestement l'*Euthydème*, ce qui rend à nouveau difficile d'en mesurer la pertinence :

Voilà en effet une thèse dont je m'étonne toujours, bien que je l'aie entendue de bien des gens et bien des fois. Les proches de Protagoras en usaient abondamment, et de plus anciens encore. Elle me semble toujours être facteur de surprise, qui renverse les autres comme elle-même. Je pense bien en apprendre la vérité de ta part. Du reste, n'est-il pas possible de dire des choses fausses³³ ?

Ce passage pose plusieurs difficultés quant à la cohérence de l'interprétation de la doctrine de Protagoras chez Platon dans la mesure

³² Le verbe σφάλω renvoie à l'action de *provoquer la chute* et est étroitement associé à la lutte dès Homère (*Iliade*, XXIII, 719 ; *Odyssée*, XVII, 464), avant qu'il ne prenne, dès l'époque classique, le sens de *se tromper*. La présence du lexique de la lutte dans le *Théétète* a été relevée par F.-G. Hermann, « Wrestling Metaphors in Plato's *Theaetetus* », *Nikephoros* 8, 1995, p. 77-109.

³³ Platon, *Euthydème*, 286b8-c6 = Protagoras, A 19 DK : Οὐ γάρ τοι ἀλλὰ τοῦτόν γε τὸν λόγον πολλῶν δὴ καὶ πολλὰκις ἀκηκοὺς αἰὲ θανμάξω – καὶ γὰρ οἱ ἀμφὶ Πρωταγόραν σφόδρα ἐχρῶντο αὐτῷ καὶ οἱ ἐτι παλαιότεροι· ἐμοὶ δὲ αἰὲ θαυμαστός τις δοκεῖ εἶναι καὶ τοὺς τε ἄλλους ἀνατρέπων καὶ αὐτὸς αὐτόν – οἶμαι δὲ αὐτοῦ τὴν ἀλήθειαν παρὰ σοῦ κάλλιστα πείσεσθαι. ἄλλο τι ψευδὴ λέγειν οὐκ ἔστιν; Dans sa contribution, Aldo Brancacci voit dans cet argument l'acte de naissance de l'éristique.

où, plus que l'impossibilité de contredire, celui-ci se voit davantage attribuer la thèse de l'impossibilité de dire (le) faux³⁴. Cette légère discordance rend difficile d'évaluer la nature exacte de l'argument et sa portée philosophique plus globale. Cela étant posé, son utilisation dans l'*Euthydème* permet d'éclairer le témoignage de Diogène. L'argument selon lequel il est impossible de contredire offrirait la première information sur le contenu des discussions éristiques. Cette lecture est renforcée par le fait que, aussitôt après, Diogène mentionne que Protagoras fut le premier à inventer des arguments *contre les thèses*. À cet égard, il aurait développé des procédés destinés uniquement à faire tomber l'adversaire dans le cadre d'une discussion, sans pour autant devoir développer soi-même une thèse³⁵. Sur ce point, un rapprochement avec la toute première innovation que Diogène Laërce attribue à Protagoras, plus haut dans sa notice, paraît pertinent :

Il fut le premier à affirmer que sur toute chose il y a deux discours qui s'opposent l'un à l'autre. Et il les développait même dans ses raisonnements par interrogation, chose qu'il fut le premier à faire³⁶.

La première conclusion qui s'impose, c'est que quel que soit le discours (l'argument ou le sujet), il est toujours possible de lui associer un autre qui lui soit opposé. Le *deux* ne doit pas se comprendre de façon restrictive, comme s'il renvoyait à un monde où les associations vont

³⁴ Pour un traitement de ce passage, je me permets de renvoyer à mon livre *Platon, héritier de Protagoras. Dialogue sur les fondements de la démocratie*, Paris, Vrin, 2017, p. 197-201.

³⁵ À nouveau, on comprend l'intérêt d'utiliser la lutte comme modèle : il n'était pas rare que, dans les joutes, un adversaire vaincu nie sa défaite, soit en effaçant les traces de sa chute (le sable sur ses épaules, Aristophane, *Cavaliers*, 571-573), soit en ergotant pour contester la chute (Plutarque, *Périclès*, 8, 4). La lutte ne constitue pas simplement un cadre formel : elle offre ainsi un contexte réel où éprouver de tels arguments.

³⁶ Protagoras, A 1 et B 6a DK = Diogène Laërce, IX, 51 : Καὶ πρῶτος ἔφη δύο λόγους εἶναι περὶ παντὸς πράγματος ἀντικειμένους ἀλλήλοις· οἷς καὶ συνηρώτα, πρῶτος τοῦτο πράξας.

toujours par paires. Il montre que, quel que soit le point de départ, il est possible de soutenir la position contraire. Cela n'implique pas de postuler une ontologie selon laquelle le réel serait bivalent, mais plutôt qu'il est toujours possible d'adopter sur lui un autre regard, c'est-à-dire de prendre (au moins) un autre point de départ. La formule ne suffit pas pour établir la nature de cette opposition : elle n'implique pas nécessairement la contradiction (au sens logique du terme : a et $\neg a$), mais elle fait simplement écho à l'existence de deux points de vue différents sur une même chose.

Notons en passant que l'affirmation de l'existence d'un deuxième discours n'implique pas son équivalence : qu'il y ait deux positions opposées ne signifie pas nécessairement qu'elles aient la même force. Il est évidemment tentant de mettre cette thèse en lien avec l'affirmation qu'Aristote attribue à Protagoras sur la possibilité de « renforcer l'argument plus faible »³⁷.

La première conséquence est rhétorique. Il n'est jamais nécessaire de postuler que la vision du monde que présente un interlocuteur/orateur soit la seule possible. Au contraire, il convient d'admettre au moins une autre façon d'envisager les choses. Dans ces conditions, la règle vaut autant pour l'orateur (tant au niveau politique et judiciaire), que pour l'interlocuteur, qui doit être conscient qu'il lui est loisible d'adopter un regard sur les choses différent de celui qui lui est présenté. Notons d'ailleurs que Diogène souligne que Protagoras s'est servi de l'argument dans sa propre pratique³⁸. Il attribue dès lors à Protagoras trois inventions dans le champ de l'argumentation : l'existence

³⁷ Protagoras, A 21 et B 6b DK = Aristote, *Rhétorique*, II, 24, 1402a24 : τὸ τὸν ἥττω δὲ λόγον κρείττω ποιεῖν. Aristophane attribue l'idée à Socrate en *Nuées*, 112-113 et 889-1114. Socrate s'en défend dans Platon, *Apologie de Socrate*, 18b-c et 19a-c. Sur la formule chez Aristophane, E. Schiappa, *Protagoras and Logos. A Study in Greek Philosophy and Rhetoric*, Columbia, University of South Carolina Press, 2003, p. 110-113.

³⁸ Le passage mentionne toutes sortes d'inventions techniques, dont la τύλη qui visait à faciliter le transport de sa charge par le portefaix. Diogène rend ainsi hommage à l'esprit pratique de Protagoras.

de deux discours sur toutes choses, la thèse de l'impossibilité de contredire et la découverte du moyen de réfuter les thèses. De prime abord, la deuxième semble difficilement conciliable avec les deux autres dans la mesure où elle nie la troisième et rend inutile la première. En réalité, Protagoras pourrait avoir visé trois objectifs différents (ou, du moins, ses trois inventions poursuivent trois finalités distinctes) :

- 1) L'affirmation des deux discours opposés est un postulat théorique en fonction duquel un orateur ou interlocuteur n'est jamais contraint à garder le silence ou à adopter le point de vue qui lui est proposé.
- 2) L'impossibilité de contredire, telle que la pose Diogène, renvoie à un paralysisme plus qu'à une position théorique.
- 3) Le développement d'une pratique de la réfutation des thèses correspond à des procédés utiles dans la discussion ou le discours pour mettre en doute l'argument de l'adversaire et le point de vue qu'il a adopté initialement. L'impossibilité de contredire ferait partie de cet ensemble d'arguments.

Il en ressort que Protagoras s'est intéressé au discours à la fois d'un point de vue théorique et pratique, dans une perspective qui n'est pas seulement oratoire (l'art de composer de beaux discours), mais aussi agonistique : comment justifier mon discours, quand un autre a déjà été avancé. Il en résulte immédiatement un rejet de l'opposition entre le faux et le vrai : admettre que sur toutes choses il y a deux discours opposés, c'est refuser qu'une position soit vraie et l'autre fausse *dans l'absolu* – contrairement à la vision selon laquelle il y a une vérité qui doit s'imposer. C'est plutôt affirmer l'existence de deux positions vraisemblables, même si l'une des deux peut triompher de l'autre. C'est souligner en définitive que, dans ce cadre, la vérité n'est pas le critère du discours, mais uniquement son résultat, au sens où c'est le jugement de l'auditeur qui impose que soit vrai le discours qui est simplement apparu plus vraisemblable. Autrement dit, c'est un moyen d'imposer pour les compétitions verbales la notion d'une *vérité juridique*, celle

sur laquelle s'accorde un jury en fonction d'une reconstitution vraisemblable.

En conclusion, l'argument sur l'impossibilité de contredire ne doit pas nécessairement être associé à une thèse philosophique qui serve de fondement au relativisme. Il décrit un procédé technique pour venir à bout d'un adversaire dans un contexte donné, procédé que Protagoras justifie sur un plan théorique par l'affirmation qu'il existe deux discours sur toutes choses³⁹. Protagoras reconnaît ainsi un fondement théorique à l'éristique : il s'avère toujours possible de s'opposer à son interlocuteur. Cependant, au delà du principe autorisant à une controverse généralisée, il admet aussi une dimension positive qui ne restreint pas l'usage du discours à sa dimension destructrice : la possibilité de construire un discours sur l'une et l'autre positions.

Du témoignage de Diogène Laërce, nous pouvons déduire que l'intervention de Protagoras dans l'invention de l'éristique a consisté non seulement en la définition d'un certain mode de compétition verbale, mais aussi en l'élaboration de divers procédés techniques. L'une comme l'autre de ces innovations semblent liées aussi bien à l'éristique, en tant que pratique brève du dialogue, qu'à la rhétorique (ou antilogique, l'opposition entre discours). Entre elles, Diogène n'opère pas de séparation nette. Ce faisant, il rejoint l'extrait du *Sophiste* cité précédemment, qui posait une seconde difficulté liée à la relation entre ce qui est dit de la lutte et l'antilogique (qui apparaît dans la réplique suivante), ramenant en quelque sorte la première à la seconde. Dans ces concours, l'opposition entre antilogique et éristique relève peut-être surtout du choix de la méthode (comme en attestent le *Sophiste* et le *Protagoras*), dans un contexte similaire de compétition oratoire. Dans un cas, on privilégiera les procédés de présentation des faits, dans les seconds les arguments destinés à mettre l'adversaire en difficulté.

³⁹ Renvoyant à Aristote, Cicéron attribue à Protagoras des traités sur des arguments importants, désormais connus sous le nom de lieux communs (*Brutus*, 12, 46 = Protagoras, B 6 DK).

Quelques vestiges ?

Est-il possible à présent de retrouver la trace de la pratique éristique dans les témoignages subsistant de Protagoras afin d'en évaluer la différence par rapport à son activité rhétorique ? À côté des épisodes tirés des dialogues de Platon, nous disposons de deux allusions possibles, à savoir le procès contre Euathle et le dialogue avec Périclès.

La liste de titres de Diogène contient une Δίκη ὑπὲρ μισθοῦ, à laquelle Platon fait sans doute allusion quand il fait exposer à Protagoras les modalités du paiement de son salaire⁴⁰, ainsi que l'anecdote suivante rapportée par Apulée :

[...] jusqu'à ce que Protagoras le cita devant les juges. Après avoir exposé l'arrangement selon lequel il avait accepté de l'instruire, il présenta la situation sous forme de dilemme : « Si c'est moi qui l'emporte, dit-il, tu devras t'acquitter de mon salaire en raison de ta condamnation, mais si c'est toi qui l'emportes, tu n'en devras pas moins me payer, en vertu de notre accord, étant donné que tu auras remporté ta première affaire devant des juges. De sorte que, si tu l'emportes, tu tombes sous le coup de notre arrangement, tandis que si tu es vaincu, ce sera sous le coup de la condamnation. » Que dire ? La conclusion parut aux juges décisive et irréfutable. Néanmoins Euathle, en parfait disciple d'un homme si roué, lui rétorqua par cet autre dilemme : « S'il en est ainsi, dit-il, je ne te paierai dans aucune situation. Car soit je l'emporte et je suis acquitté par les juges, soit je suis vaincu et je suis acquitté par notre accord, à la suite de quoi je ne te devrai aucun salaire, si je suis vaincu dans cette première affaire devant les juges. Ainsi, de toute manière, un terme m'acquitte : si je l'emporte, notre arrangement, si je perds la sentence »⁴¹.

Le dilemme rapporté par Apulée relève-t-il de l'éristique ou bien des procédés relatifs à la présentation des faits ? Dans l'intention, il consiste à mener un adversaire dans une impasse logique, sans cependant mobiliser une discussion dialoguée. Le témoignage indiquerait

⁴⁰ Platon, *Protagoras*, 328b5-c2 = Protagoras, A 6 DK.

⁴¹ Apulée, *Florides*, 18, 72-86.

ainsi que, dans l'esprit de Protagoras, l'éristique n'impliquerait pas nécessairement de recourir au dialogue. Or, pour en revenir au modèle de la lutte, l'éristique repose non seulement sur le face à face, mais sur le corps à corps, l'interaction constante où chaque geste de l'un implique la réaction immédiate de l'autre – ce qui correspond davantage à la forme du dialogue bref par questions et réponses. Cette situation de procès est singulière, parce que l'échange qu'elle met en scène se réduit à une confrontation entre deux dilemmes. Dès lors, il semble plutôt s'agir d'un exemple de *σόφισμα τοῖς πραγματολογούσι*, étant donné que le paralogisme ressortit à la façon de présenter les faits dans l'idée de troubler les juges (autrement dit, moins troubler l'interlocuteur que le tiers qui doit départager les adversaires).

Le deuxième exemple concerne un dialogue entre Protagoras et Périclès :

Lors d'un concours de pentathlon, le javelot d'un compétiteur frappa involontairement Épitime de Pharsale et le tua. Il passa un jour entier à discuter avec Protagoras, afin de déterminer s'il fallait penser, selon le raisonnement le plus correct, que le responsable de l'incident était le javelot, le lanceur ou bien les organisateurs du concours⁴².

La recherche qui occupe Protagoras et Périclès est celle du raisonnement le plus correct. Elle s'inscrit dans un débat sur la responsabilité, mais le terme *ὀρθός* peut prendre (au moins) deux significations : morale ou formelle (logique). Dans le premier cas, il s'agit de déterminer qui doit assumer le poids de la faute. Dans le deuxième cas, il s'agit de construire le meilleur argument, celui qui résiste à toutes les critiques⁴³. La seconde lecture s'accorde avec cet autre témoignage, selon

⁴² Plutarque, *Périclès*, 36 = Protagoras A 10 : Πεντάθλου γάρ τις ἀκοντίωι πατάξαντος Ἐπίτιμον τὸν Φαρσάλιον ἀκουσίως καὶ κτείναντος, ἡμέραν ὅλην ἀναλώσαι μετὰ Πρωταγόρου διαποροῦντα, πότερον τὸ ἀκόντιον ἢ τὸν βαλόντα μᾶλλον ἢ τοὺς ἀγωνοθέτας κατὰ τὸν ὀρθότατον λόγον αἰτίους χρῆ τοῦ πάθους ἡγεῖσθαι.

⁴³ Cette seconde figure s'accorde avec l'interprétation de M. Gagarin, qui conserve malgré lui la référence au jugement moral dans l'idée de justice (art. cit., p. 29-31).

lequel Protagoras avait développé la technique pour « renforcer l'argument le plus faible », c'est-à-dire pour consolider un argument plus facile à balayer.

La clef de ce passage tient à l'interprétation à donner à λόγος dans l'expression κατὰ τὸν ὀρθότατον λόγον. S'agit-il d'un discours et, dans ce cas, Protagoras et Périclès ont passé la journée à composer des discours qui plaident contre chacune des positions, jusqu'à aboutir au plus convaincant ? Cela paraît toutefois peu probable. Ou bien s'agit-il d'un raisonnement (ou d'un argument) : Protagoras et Périclès ont cherché le meilleur argument en faveur de chaque position. La question est au fond de savoir s'il s'agit à nouveau d'une référence au procédé de présentation des faits que mentionne Diogène, ou bien s'il y aurait aussi, dans la conception protagoréenne de l'éristique, une dimension positive de construction formelle qui consisterait à préparer un argument avant de le soumettre à son adversaire (comme on s'entraîne avant de lutter en perfectionnant ses prises et ses mouvements)⁴⁴.

En résumé, nous sommes conduits à l'alternative suivante : soit les témoignages ne nous permettent pas de savoir très précisément en quoi consistait la pratique éristique de Protagoras dans son exercice, soit ils nous incitent à ne pas vraiment distinguer entre les techniques liées à la rhétorique et à l'antilogie d'une part, celles qui relevaient plus proprement de l'éristique d'autre part.

Une éristique sans théorie ou : un discours terrassé ?

La conclusion qui ressort des éléments glanés dans les témoignages semble être que, dans l'instauration d'une pratique qui sera plus tard nommée éristique, Protagoras ne poursuivait aucun projet philosophique, ni même sans doute politique, mais qu'il avait mis au point une série de règles et de procédés pour pratiquer les joutes oratoires.

⁴⁴ On peut voir dans les *Dissoi logoi* une préparation de ce type : un ensemble d'arguments qu'il est possible de mobiliser dans le contexte d'une discussion.

C'est peut-être dans ce contexte qu'il faut interpréter le témoignage de Sextus Empiricus. Le sceptique mentionne en effet un titre qui est inconnu par ailleurs : οἱ Καταβάλλοντες. Le participe signifie « qui abat, détruit, qui met à terre », et il résonne avec le modèle de la lutte⁴⁵. En général, on sous-entend le substantif λόγοι, ce qui aboutit à l'image de discours pour faire choir son interlocuteur⁴⁶. Ce titre soulève toutefois une difficulté majeure pour les interprètes, non pas parce qu'il est absent de la liste dressée par Diogène, ni même parce qu'il diffère de celui que Platon évoque dans le *Théétète*, *La Vérité*⁴⁷, mais en raison du contenu même auquel il est associé, ce fragment à la base de la théorie relativiste :

Au début des *Discours terrassants*, il déclare : « De toutes choses, l'homme est la mesure, de celles qui sont au sens où elles le sont, de celles qui ne sont pas au sens elles ne le sont pas »⁴⁸.

L'interprétation du fragment que Sextus Empiricus développe ensuite s'inspire clairement de celle qu'en propose Platon. Or la différence de titre constitue le seul indice pour postuler que Sextus Empiricus accédait encore à Protagoras par une autre voie que

⁴⁵ Sans que le verbe n'appartienne au vocabulaire propre à la lutte, il fait bien partie du lexique des sports de combats, dits lourds : Platon, *Hippias mineur*, 374a ; *Euthydème*, 277d1. Sur ce point, M. Poliakoff, *Studies in the Terminology of the Greek Combat Sports*, *op. cit.*, p. 7.

⁴⁶ L'interprétation consistant à parler de discours qui se renversent mutuellement (M. Gagarin, *Antiphon the Athenian. Oratory, Law, and Justice in the Age of the Sophists*, Austin, University of Texas Press, 2002, p. 85) ne paraît pas convenir, car on aurait plutôt attendu la forme moyenne. Or c'est la dimension active qui semble mise en avant : le fait de jeter à terre.

⁴⁷ Platon, *Théétète*, 161c2-d2.

⁴⁸ Protagoras, B 1 DK = Sextus Empiricus, *Adv. Math.*, VII, 60 : ἐναρχόμενος γοῦν τῶν Καταβαλλόντων ἀνεφώνησε· πάντων χρημάτων μέτρον ἐστὶν ἄνθρωπος, τῶν μὲν ὄντων ὡς ἔστιν, τῶν δὲ οὐκ ὄντων ὡς οὐκ ἔστιν'. Et Protagoras, A 14 DK = Sextus Empiricus, *Esquisses pyrrhoniennes*, I, 216-219.

Platon⁴⁹. Que faut-il en penser ? Je terminerai en formulant deux hypothèses. Soit ce traité apportait la justification théorique des pratiques de Protagoras, notamment d'une éristique fondée sur le relativisme. Il développait ensuite la thèse diffusée par le *Théétète*, qui lui servait à justifier la possibilité de tenir deux discours sur une même chose et de prononcer des arguments réduisant l'adversaire à l'aporie par la manipulation des mots. Soit il s'agissait uniquement d'un recueil d'arguments applicables à des débats éristiques et, dans ce cas, ce qu'on a pris l'habitude depuis Platon de considérer comme la fondation du relativisme n'était en réalité rien de plus que la provocation d'un lutteur (se) préparant à une compétition verbale. Force est d'admettre que les hasards de l'histoire nous contraignent à jeter l'éponge s'agissant de l'acte de naissance de l'éristique.

⁴⁹ On aimerait pouvoir associer le titre de Sextus Empiricus à celui *Sur la lutte* qu'on trouve dans le *Sophiste* (où apparaît juste après le verbe καταβέβληται) et chez Diogène. Mais, dans ce cas, il faudrait établir pourquoi Platon aurait utilisé des titres distincts dans le *Théétète* et dans le *Sophiste* pour renvoyer à la même œuvre.